La réforme Reste à charge Zéro :

Quels impacts sur les contrats collectifs ?

L’enjeu du « Reste à charge » : Facteur d’inégalité d’accès aux soins

« 100% Santé, pour tous les soins ? »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

43% **22%** **53%**

Reste à charge moyen sur les dépenses de santé

6,7 millions

de Français renoncent aux lunettes pour des raisons financières

source : Ministère des Solidarités et de la Santé. Dossier de Presse 100% Santé Juin 2018

43%

22%

53%

Reste à charge moyen sur les dépenses de santé

4,7 millions

de Français renoncent à des soins dentaires

source : Ministère des Solidarités et de la Santé. Dossier de Presse 100% Santé Juin 2018

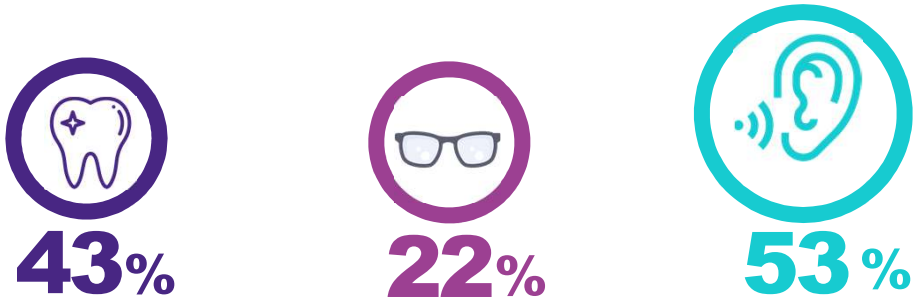

1 Français sur 3 nécessitant un appareil n'est pas équipé aujourd'hui

Reste à charge moyen sur les dépenses de santé

2,1 millions

de Français renoncent à des prothèses auditives

source : Ministère des Solidarités et de la Santé. Dossier de Presse 100% Santé Juin 2018

100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

« 100% Santé,
C’est la Sécurité Sociale
qui rembourse tout ? »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

100% pris en charge par l'action conjuguée du RO et du RC

Pour tous ceux qui ont une complémentaire santé

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Complémentaires

Sécurité sociale

Professionnels de santé

Équilibrage des efforts entre tous les acteurs

Complémentaires Santé
Sécurité sociale
Professionnels de santé

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Le panier de soins sans reste à charge

est une sélection de soins et prestations des 3 secteurs définie par l'Etat en négociation avec les syndicats professionnels.

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Pris en charge à 100 %

Moins bien remboursé qu'avant

Hors Panier 100% Santé
Le remboursement Sécurité Sociale sera réduit
La Complémentaire Santé sera plafonnée par la réglementation liée au contrat dit responsable

« 100% Santé, concrètement ? »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

OPTIQUE

En optique : 3 offres disponibles

Monture respectant les normes européennes :

- **≤ 30 €**
- **17** modèles adultes
- **10** modèles enfants
- **2** coloris

Classe A

Une offre verres et montures 100 % remboursée

- **Traitement anti-reflet obligatoire**
- Verres traitant l'ensemble des troubles visuels
- **Durcissement des verres** pour éviter les rayures
- **Amincissement** des verres en fonction du trouble

IMPERATIF : **offre sans reste à charge** proposée + **devis établi** par le professionnel de santé

En optique : 3 offres disponibles

Baisse du prix des montures de 150 à 100 € dans le cadre des contrats responsables

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

En optique : 3 offres disponibles

Une 3e offre « hybride »

le **choix d'acheter**

des lunettes **dont seule la monture est sans reste à charge**

des lunettes **dont seuls les verres sont sans reste à charge**

Le **renouvellement passe à 2 ans (idem contrat responsable actuel)** pour les plus de 16 ans.
Pour obtenir un renouvellement anticipé (adulte et enfants d'au moins 16 ans), les conditions devraient être plus strictes (variation de correction à 0.5 pour un verre ou 0.25 pour les deux, glaucome, opération récente de la cataracte, etc).

La prévention

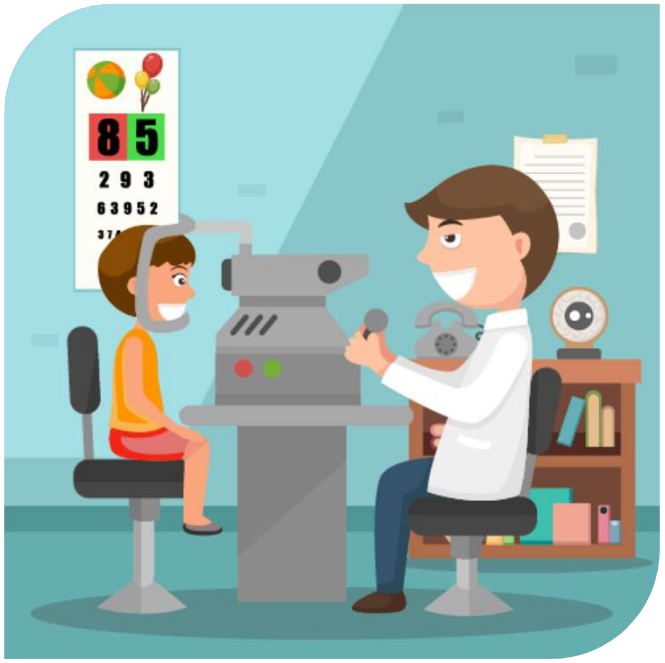

Priorité prévention*

Des examens obligatoires périodiques remboursés

+

Des consultations avec un bilan visuel systématique

- 8-9 ans
- 11-13 ans
- 15-16 ans

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

*Les obligations en terme de prévention en optique, présentes dans le cadre du dossier de presse relatif au 100% santé, n'ont pas été reprises dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Nous sommes dans l'attente de la parution d'un texte législatif ou règlementaire sur ce point.

DENTAIRE

GROUPE vyv

La convention dentaire

La Convention Nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance maladie a été signée le 21 juin 2018. L'arrêté d'approbation du 20 août 2018 de la convention dentaire est paru au JO du 25 août 2018.

Revalorisation

Honoraires des actes conservateurs et chirurgicaux

(*en moyenne*)

- **150 %** Inlay-onlays
- **48,5 %** Restaurations coronaires
- **27 %** Endodonties
- **20 %** Scellements de sillons
- **16 % / 49%** Actes chirurgicaux dents définitives /dents temporaires

Augmentation
BRSS couronnes de 11%

Favoriser les techniques moins invasives

Diminution
BRSS inlay-core d'environ 30%

La convention dentaire et 100% santé

Les **honoraires limites de facturation** sont fixés en fonction :

Du matériau

Céramique-monolithique (zircone ou hors zircone), céramo-métallique, métallique, céramo- céramique, résine, composite

+

De la localisation des dents

Incisive, canine, prémolaire, molaire

3 paniers en dentaire

Ces paniers sont définis en fonction du matériau et de la position des dents :

RAC 0	Honoraires **plafonnés**	**Prise en charge à 100 %** pour les patients
Maîtrisé	Honoraires **plafonnés**	**Prise en charge partielle** pour les patients
Libre	Honoraires **libres**	**Prise en charge partielle** pour les patients

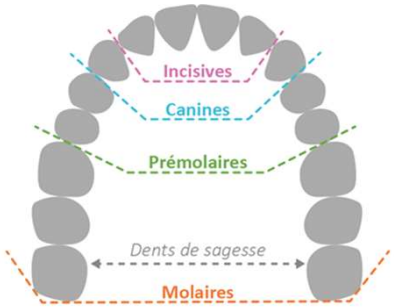

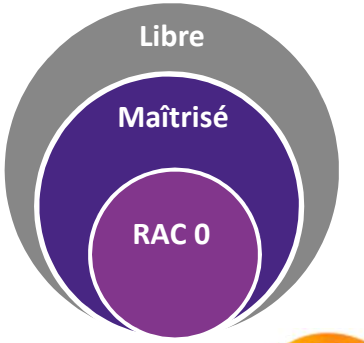

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

La prévention

Priorité prévention

Des **examens bucco-dentaires dès 3 ans** pris en charge à 100 %

- ***3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans***

\+

Forfait prévention remboursé

- *Soins et conseils effectués par les dentistes*

\+

Nouveaux soins remboursés

- Vernis fluorés pour les enfants de 6 à 9 ans présentant un risque carieux élevé

\+

2e niveau de compétence pour les assistants dentaires

- Accès à une liste d'actes élargie

AUDIOLOGIE

GROUPE vyv

100% santé en audiologie

2 Classes pour ces dispositifs

Classe I ▶ **Reste à charge 0**

Classe II ▶ **Prix Libre**

Prise en charge totale AMO + RC à **1 700 € par oreille** dans le cadre des **contrats responsables**.

Renouvellement
tous les 4 ans

Plafonner les prix ▶ Des appareils de bons niveaux, pour maximum :

- 2019 : **1 300 €**
- 2020 : **1 100 €**
- 2021 : **950 €**

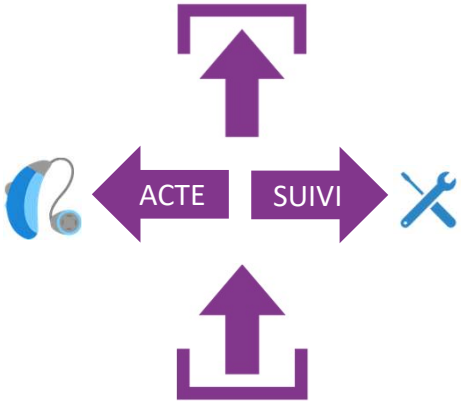

Dissocier le suivi de l'acte
(donc l'achat de l'entretien)

Augmenter la BRSS ▶ Au lieu de 199,71 € en 2018 :

- 2019 : **300 €**
- 2020 : **350 €**
- 2021 : **400 €**

2021

100 % santé effectif

Les nouveaux dispositifs

Type d'aides auditives

- ✓ **Contour d'oreille classique** (microphone et écouteur situés à l'arrière du pavillon)

- ✓ **Contour à écouteur déporté** (écouteur intra-auriculaire et microphone à l'arrière du pavillon)

- ✓ **intra-auriculaire** (microphone et écouteur dans la conque ou le conduit auditif)

Options

- ✓ **Classe I** : minimum 3 options de la liste A
- ✓ **Classe II** : minimum 6 options de la liste A, et au moins 1 option de la liste B

GROUPE vyv

La prévention

Priorité prévention*

Des examens obligatoires périodiques remboursés

+

Des consultations avec un bilan auditif

- 8-9 ans
- 11-13 ans
- 15-16 ans

*Ces obligations, présentes dans le cadre du dossier de presse relatif au 100% santé, n'ont pas été reprises dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019. Nous sommes dans l'attente de la parution d'un texte législatif ou règlementaire sur ce point.

« 100% Santé,
C’est pour quand ? »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Calendrier de mise en place du 100 % santé

CR Démarrage Contrats Responsables

	Audition	Dentaire	Optique
2019 janvier	RAC 0 Enfants ≤ 20 ans : **RAC 0** Adultes : **Diminution du RAC**		
2019 avril		RAC 0 **Plafonnement progressif des honoraires sur une partie** des : couronnes fixes, couronnes transitoires, inlay core, bridges	
2020	RAC 0 Adultes : **Diminution du RAC**	RAC 0 **RAC 0, uniquement sur une partie** des : couronnes fixes, couronnes transitoires, inlay core, bridges	RAC 0 CR **RAC 0**
2021	RAC 0 CR Adultes : **RAC 0**	RAC 0 **RAC 0, uniquement sur une partie** des : prothèses amovibles	

GROUPE VYV

« 100% Santé,
Est-ce la fin des inégalités d'accès au soins ? »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

100% SANTÉ
Des soins pour tous, 100% pris en charge

Pas de contrôle qualité
Incitation à acheter de façon différenciée verres et montures (achat sur internet?)

Choix restreint : 17 montures adulte, 10 montures enfant, 2 coloris

Tarifs plafonnés par l'Etat
Pas de contrôle des tarifs par la Sécurité Sociale (ex si le professionnel énonce à tort que le soin fait partie du panier 100%)

Des complexités dans la nomenclature qui seront sources d'erreur
Ex : remboursements différents selon les dents et selon le calendrier…

Reste à charge remboursé… mais avec une avance de frais !

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

« 100% Santé, quels impacts? »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Impacts contractuels

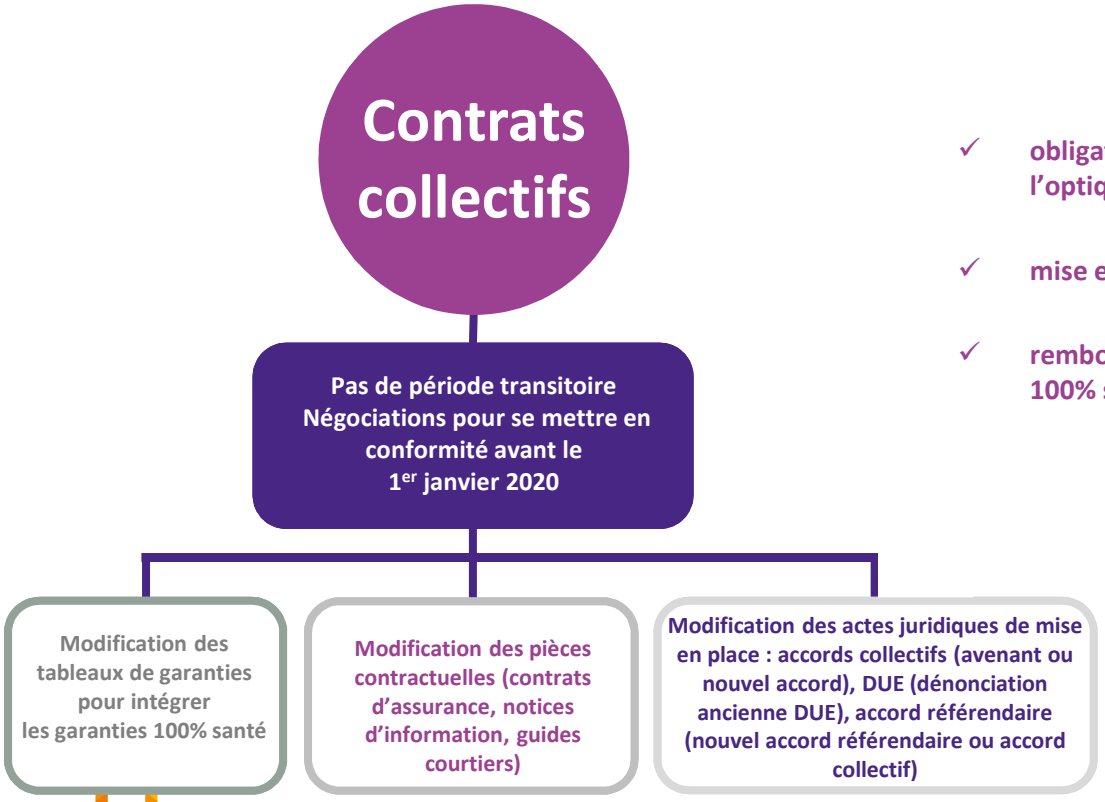

- ✓ obligation de prise en charge de l'audio, du dentaire et de l'optique
- ✓ mise en place de plafonds et de planchers de prise en charge
- ✓ remboursements différenciés si on est dans le cadre du panier 100% santé ou en dehors de ce panier

Le non respect de ce cahier des charges entraine la perte des avantages sociaux et fiscaux pour les entreprises

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Impacts contractuels

1. Dans un premier temps, courant 2019, l'employeur peut contacter son organisme assureur pour faire le point sur ses contrats en cours afin **d'anticiper la mise en conformité.**

2. Ensuite, l'employeur devra vérifier les actes de droit du travail pour déterminer s'ils doivent être modifiés, **afin qu'ils répondent aux nouvelles exigences du contrat responsable au 1er janvier 2020.**

Les modifications, si elles doivent intervenir, seront plus ou moins conséquentes pour :

- l'employeur ayant décrit les garanties poste par poste dans l'acte de droit du travail ;
- les branches professionnelles ayant intégré les garanties dans la convention collective ;
- les entreprises ayant simplement annexé le tableau de garanties dans l'acte de droit du travail.

Il devra informer et consulter préalablement à la prise d'effet des modifications de garanties le CE (comité d'entreprise) ou le CSE (comité social et économique).

3. Les assureurs vont également devoir **mettre en conformité la notice d'information** distribuée aux salariés par l'entreprise. Dans le cadre d'une DUE, celle-ci sera **jointe au document intégrant la clause de mise en conformité du 100 % Santé.**

Impacts sur le technique

Un impact plus important pour les régimes proches du ticket modérateur en optique, dentaire et audio du au remboursement à 100% d'actes qui ne l'étaient pas et à l'augmentation de la fréquence de consommation de ces actes

Sur le poste AIDES AUDITIVES : l'impact du S/P (sinistres sur primes) des contrats à garanties faibles est estimé à +1 point, contre 0,1 point pour ceux aux garanties plus élevées.

Sur le poste OPTIQUE : Plus de volatilité constatée sur l'optique : si une baisse moyenne du S/P de 1,5 point est attendue, la situation change du tout au tout selon les équipements choisis – sans omettre la réforme concomitante des contrats responsables (baisse du plafond de remboursement des montures de 150 à 100 euros).

Sur le poste DENTAIRE : L'impact estimé concernant les soins dentaires oscille entre 0,8 et 1 point selon les bases de remboursement (de 100 à 400%)

Pour les prothèses dentaires: « Sur les garanties basses, les bénéficiaires iront chercher leur équipements dans le panier RAC 0 », avec un impact pouvant atteindre plus de dix points sur les garanties faibles – jusqu'à 16 points sur celles remboursées à 100% !

« Un assuré avec une garantie faible a tout intérêt à choisir un équipement dans le panier RAC 0. Il n'aura plus de reste à charge et bénéficie d'un équipement relativement proche de sa cible. »

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Impacts sur le technique

Si les régimes avec de fortes garanties ne devraient qu'être peu modifiés par les réformes du RAC 0 et des contrats responsables (baisse de 2 points du S/P), ceux avec des garanties faibles pourraient connaître une réelle inflation jusqu'à 20%, essentiellement en raison du poste dentaire.

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Lisibilité des garanties

Projet tableau de garanties obligatoire au 1er janvier 2020 pour 100% santé

Exemple	Montant servant de référence*	Remboursement* de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement* de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge*	Précisions éventuelles
Hospitalisation					
Forfait journalier hospitalier	Tarif réglementaire				
Honoraires du chirurgien adhérent de l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale	Prix moyen national de l'acte				
Honoraires du chirurgien non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
Optique**					
Equipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux sphériques de niveau 2	Prix limite de vente				
Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux de niveau 2	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
Dentaire**					
Détartrage	Tarif conventionnel				
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires	Honoraire limite de facturation				
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	Prix moyen national de l'acte				
Couronne céramo-métallique sur molaires	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
Exemples libres					
Exemples libres					
Aides auditives**					
Aide auditive de classe I par oreille	Prix limite de vente				
Aide auditive de classe II par oreille	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					
Soins courants					
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	Tarif conventionnel				
Consultation d'un médecin spécialiste sans dépassement d'honoraires	Tarif conventionnel				
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO -)	Prix moyen national de l'acte				
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	Prix moyen national de l'acte				
Exemples libres					

** Les tarifs, dépenses, remboursements et restes à charge sont présentés en valeur absolue en euros.*
*** Pour les postes dentaire, optique et aides auditives, les exemples pourront être précisés et/ou revus pour prendre en compte les évolutions liées à la réforme des « restes à charge zéro ».*

Note de lecture des exemples :
Si un médecin spécialiste non adhérent de l'OPTAM facturait 50 euros sa consultation (tarif conventionnel de 23 euros + 27 euros de dépassements d'honoraires), le remboursement de l'assurance maladie obligatoire serait de 15,1 euros. Pour une garantie ou contrat à 150% de la base de remboursement (régime obligatoire inclus), le remboursement de l'assurance maladie complémentaire serait de 18,4 euros. Le reste à charge pour le patient serait donc de 16,5 euros (1 euro de participation forfaitaire + 15,5 euros).

Exemples de remboursements obligatoires dès 2019 (garanties hors panier 100% santé)

Harmonisation des principaux intitulés des garanties

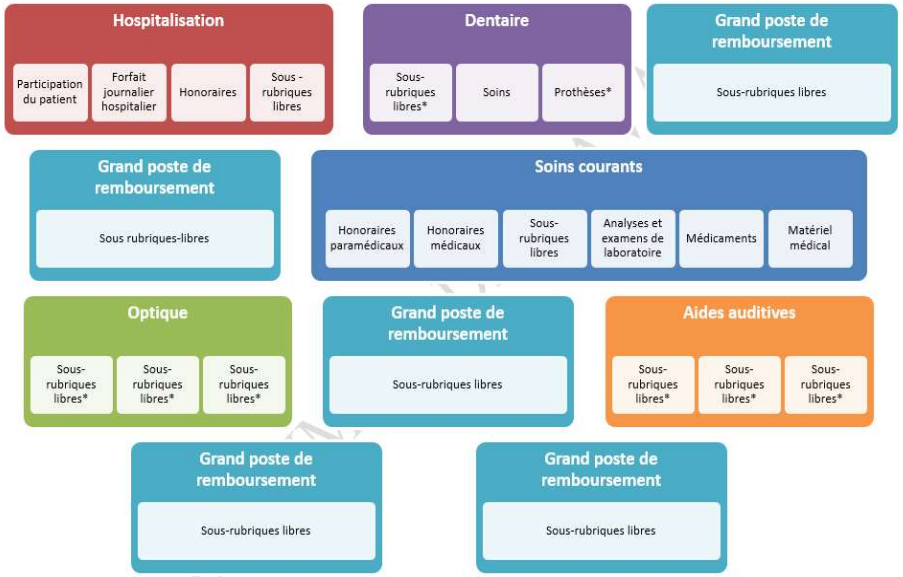

* Pour les postes dentaire, optique et aides auditives, le nombre et l'intitulé des sous-rubriques communes seront précisés au vu des évolutions liées à la réforme des *« restes à charge zéro »*. Pour le poste dentaire, la sous-rubrique *« prothèses »* pourra, le cas échéant, être modifiée au vu de ces évolutions.

Lisibilité des garanties

Projet d'exemples de remboursements **au 01/01/2020**

	Montant servant de référence	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge	Précisions éventuelles
Hospitalisation					
Forfait journalier hospitalier	Tarif réglementaire	... €	... €	... €	
Honoraires du chirurgien adhérent de l'OPTAM...	Prix moyen national de l'acte	... €	... €	... €	
Honoraires du chirurgien non-adhérent de l'OPTAM...	Prix moyen national de l'acte	... €	... €	... €	
Soins courants					
Consultation d'un médecin traitant sans dépassement...	Tarif conventionnel	... €	... €	... €	
Consultation d'un médecin spécialiste sans...	Tarif conventionnel	... €	... €	... €	

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

Merci de votre attention !

Laetitia LE MARREC

Responsable d'Animation Commerciale Collectif

8 boulevard Beaumont – 35000 RENNES

Laetitia.le_marrec@harmonie-mutuelle.fr

06.71.85.84.86

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E0I6R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.